

LE PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN (PLUm)

Débat en Conseil Municipal
sur les orientations générales du PADD



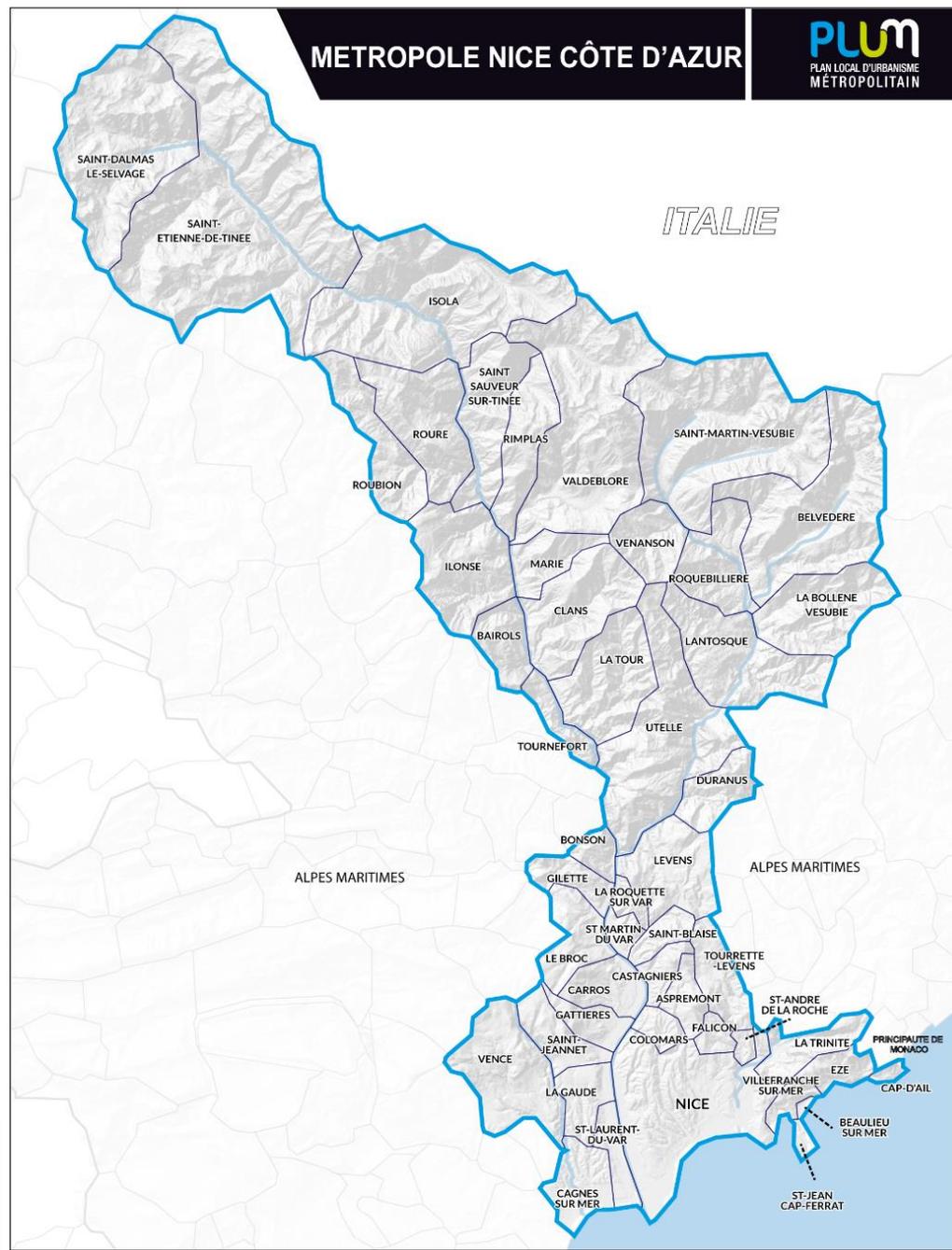
LA MÉTROPOLE EN QUELQUES CHIFFRES

- ✓ 49 communes
- ✓ 538 000 habitants
- ✓ 1 400 km²
- ✓ 220 000 emplois
- ✓ 10 millions de touristes par an
- ✓ 35 000 étudiants

1^{ère} Métropole de France
(créée le 1^{er} janvier 2012)

METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

PLUM
PLAN LOCAL D'URBANISME
MÉTROPOLITAIN



QU'EST CE QUE LE PLUm ?

- ✓ **Une obligation légale, un outil juridique** sur la base duquel sont instruites les autorisations d'urbanisme
- ✓ Il remplacera le PLU, le POS ou la carte communale de chaque commune
- ✓ **Un cadre stratégique** de développement du territoire pour la métropole à l'horizon 2030
- ✓ **Un cadre opérationnel** qui permet de mettre en œuvre les projets urbains, de construction, etc.
- ✓ **Le PLUm tiendra lieu de Plan de Déplacements Urbains**

LES DOCUMENTS DU PLUm

DIAGNOSTIC

Fait un état des lieux & pose les enjeux



Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Définit les orientations concernant l'organisation générale du territoire à l'échelle de la Métropole



Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Permettent d'organiser plus précisément l'aménagement et de prévoir des actions publiques sur des zones définies

Programme d'Orientations et d'Actions (POA)

Inscrit dans le PLU des actions et programmations soutenant la politique locale des transports et déplacements.

REGLEMENT

Traduit les orientations du PADD, des OAP et POA en règles écrites et graphiques

LES GRANDES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PLUm : planning prévisionnel

Décembre 2014
Prescription du PLUm



Mars 2017

Débat sur le PADD

Dernier trim. 2017
Arrêt projet PLUm

Fin 2018 – début 2019
Approbation du PLUm

Déc. 16 - Janv. 17
Concertation publique
Phase 1 : diag PADD

2^e sem. 2017
Concertation publique
Phase 2 : av projet PLUm

Mi 2018
Enquête publique

Elaboration du Diagnostic, du PADD et du Règlement du PLU métropolitain

Avis sur le projet arrêté & conclusions de la commission d'enquête

Concertation publique

● Délibération du conseil municipal

△ Délibération du conseil métropolitain

Le choix d'une hypothèse de développement démographique



- ✓ En s'appuyant sur le scénario prospectif de l'INSEE et en tenant compte de la rareté du foncier disponible, il est proposé de retenir le **taux annuel de croissance de 0,15%**
- ✓ Soit à l'horizon 2030, une augmentation de la population de la Métropole à 552 500 habitants au lieu de 538 000 aujourd'hui

Le choix d'une hypothèse de développement démographique



- ✓ Une hypothèse en rupture avec la tendance passée: 541 411 en 2006, soit – 0,1% de taux d'évolution démographique
- ✓ qui s'appuie sur des objectifs de développement économique forts: + 40.000 à 50.000 emplois à l'horizon 2030, alors qu'entre 2066 et 2011 l'emploi était stable à 211.000 emplois.

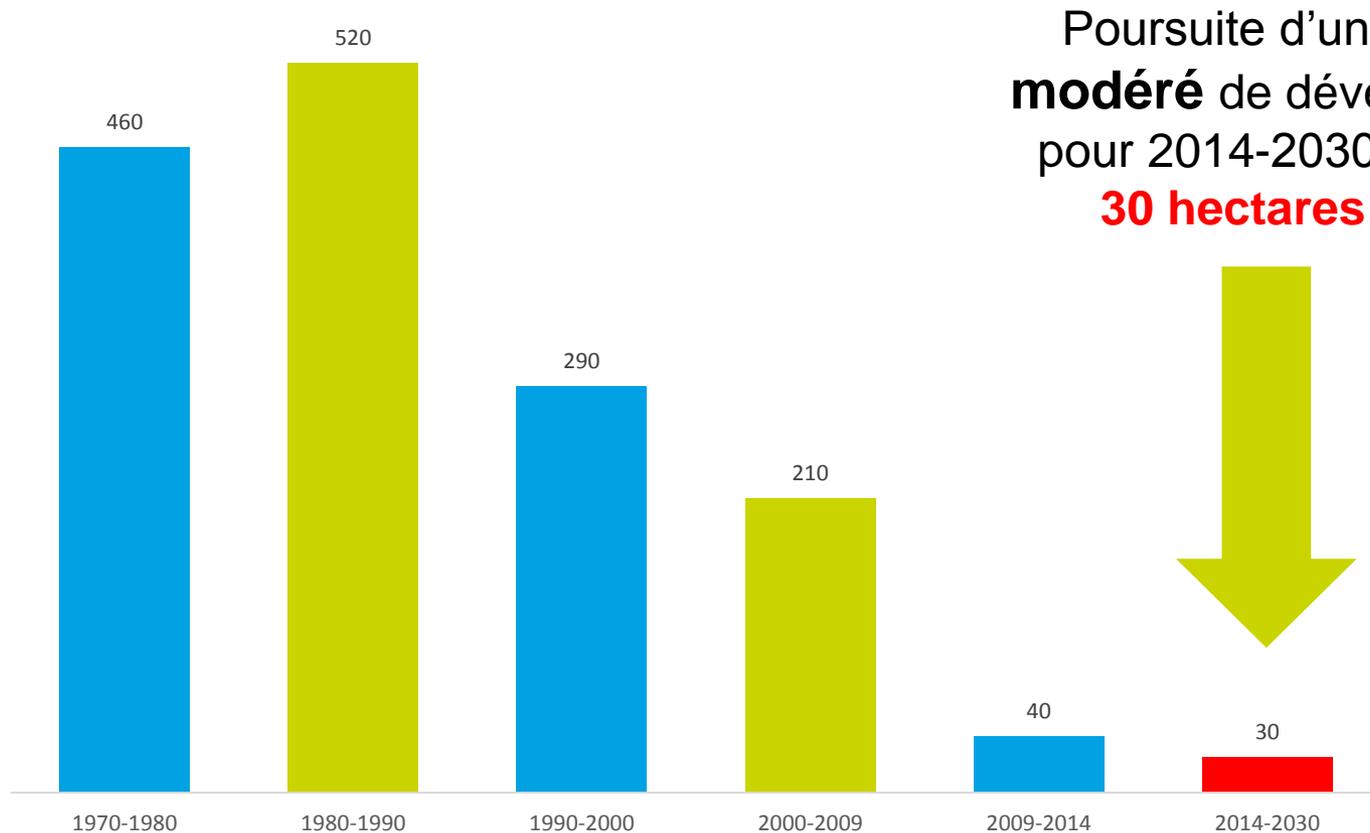
Le choix d'une hypothèse de développement du logement

27 000 logements nouveaux, seront donc nécessaires pour répondre aux besoins en 2030.

Cela entraîne une production requise estimée à **2300 logements par an** qui se répartissent en :

- “ 18 % pour la croissance démographique,
- “ 50 % pour le desserrement des ménages,
- “ 7 % pour la vacance,
- “ 12 % pour les résidences secondaires,
- “ 13 % pour le renouvellement du parc existant..

Les objectifs de modération de consommation de l'espace



Les objectifs de modération de consommation de l'espace

Un logement à 85 % sur les zones déjà urbaines (densification);

Une consommation d'espaces hors zones urbaines actuelles pour le logement de 150 ha environ;

Une consommation d'espaces de 250 à 300 ha pour les activités.

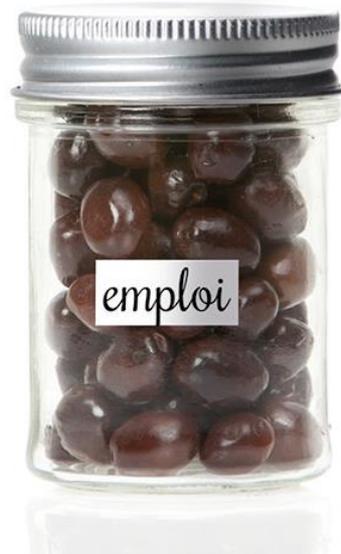
Les trois orientations majeures du PADD



1. Une métropole dynamique et créatrice d'emplois
2. Une métropole au cadre de vie et à l'environnement préservés
3. Une métropole solidaire et équitable dans ses territoires

1^{ère} orientation du PADD :

UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE ET CRÉATRICE D'EMPLOIS



UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE ET CRÉATRICE D'EMPLOIS

**Maintenir, créer
et développer
les entreprises
du territoire**

**Affirmer la
dimension
internationale
de la Métropole**

**Développer
l'offre
d'activités
touristiques et
de loisirs**

**Développer les
activités liées à
la mer en la
préservant**

**Dynamiser les
activités
touristiques et
de loisirs liées à
la montagne en
la préservant**

**Préserver et
promouvoir une
agriculture
métropolitaine
locale,
cohérente et
solidaire**

UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE ET CRÉATRICE D'EMPLOIS

**Renforcer
l'attractivité du
territoire par
une offre de
formation
innovante**

**Développer
l'Eco-Vallée,
Opération
d'Intérêt
National**

**Rendre le modèle
économique plus
compétitif et
renforcer le
positionnement
métropolitain**

**Développer
l'aménagement
numérique du
territoire et les
nouveaux
services**

**Favoriser le
développement
des zones
d'activité**

2^{ème} orientation PADD :

UNE MÉTROPOLE AU CADRE DE VIE ET A L'ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉS



UNE MÉTROPOLE AU CADRE DE VIE ET A L'ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉS

**Préserver et valoriser la
qualité exceptionnelle
des paysages naturels
et urbains du Haut et
Moyen Pays au Littoral,
dans le respect de la
DTA**

**Préserver les
continuités
écologiques et la
biodiversité du
Mercantour jusqu'à la
Méditerranée**

UNE MÉTROPOLE AU CADRE DE VIE ET A L'ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉS

**Relever les défis
environnementaux
pour
améliorer le cadre de
vie pour la santé et le
bien-être des
habitants**

**Assurer la transition
énergétique et
évoluer vers une
ville intelligente,
durable et auto-
suffisante**

3^{ème} orientation PADD :

UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE ET ÉQUITABLE DANS SES TERRITOIRES



UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE ET ÉQUITABLE DANS SES TERRITOIRES

Renforcer l'offre de mobilité en privilégiant les transports en commun, les modes doux et les liens entre Littoral, Moyen Pays et Haut Pays

Favoriser le vivre ensemble tout en rééquilibrant les centralités

UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE ET ÉQUITABLE DANS SES TERRITOIRES

Proposer un développement cohérent d'un réseau métropolitain « commerces et services »

Promouvoir une implantation hiérarchisée des équipements sur l'ensemble du territoire

UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE ET ÉQUITABLE DANS SES TERRITOIRES

Les orientations du volet transports et déplacements

Fiabiliser l'offre ferroviaire à partir des ressources existantes

Favoriser la Multimodalité (pôles d'échange, billetterie unique)

Poursuivre le renforcement de l'offre de transports collectifs

Poursuivre les actions en faveur de la ville connectée dans les transports publics

Favoriser et promouvoir l'usage des modes doux

Assurer un accès équilibré et partagé à la voirie

UNE MÉTROPOLE SOLIDAIRE ET ÉQUITABLE DANS SES TERRITOIRES

Les orientations du volet transports et déplacements

Améliorer les circulations internes dans la métropole (vers Moyen et Haut Pays, traversée du Var)

Optimiser les déplacements routiers

Développer les pratiques alternatives (covoiturage, véhicules électriques...)

Organiser les conditions de desserte logistique du territoire

Par l'urbanisme, construire la ville des mobilités durables

Temps de débat

